

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 61

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 9 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 4.1 **ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE SPIC PORTS EN REGIE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre, à neuf heures et 30 minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Daniel ELOI, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, Philippe CAILLON *délégués titulaires*, Didier MARION, *délégué suppléant*

ETAIENT ABSENTS : Sylvie GOSLIN, Didier CADRO, *suppléé par Didier MARION*, Patrich HUGUET, *pouvoir à Daniel ELOI*, Jean CHARRIER, *pouvoir à Lydia MEIGNEN*, Eloïse BOURREAU GOBIN, *pouvoir à Séverine MARCHAND*, Michèle QUELLARD, *pouvoir à André BOUCHER*, Christiane VAN GOETHEM, *pouvoir à Claude CAUDAL*.

Secrétaire de séance : Séverine MARCHAND

.....

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le bordereau de demande d'admission en non-valeur du payeur départemental

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu,

Considérant la demande du payeur départemental de procéder à l'admission en non-valeur d'un produit de 2 centimes lié au titre d'un usager,

Considérant le faible montant,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de 2 centimes du titre 507 sur l'exercice 2021 émis au nom de Edouard French, dont la dépense sera payée sur le chapitre 65
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 16 décembre 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN